

# Maitriser la paie - Niveau 3

2 j (14 heures)

Ref : GPMP

## Public

Gestionnaire paie et Responsable Paie

## Pré-requis

bonne pratique de la paie ou avoir suivi « Perfectionnement à la paie – Niveau 2 »

## Moyens pédagogiques

Formation réalisée en présentiel ou à distance selon la formule retenue  
Questionnaire préalable de positionnement  
Nombreux exercices pratiques et mises en situation, échanges basés sur la pratique professionnelle des participants et du formateur, formation progressive en mode participatif  
Vidéoprojecteur, support de cours fourni à chaque stagiaire

## Modalités de suivi et d'évaluation

Feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur  
Exercices de mise en pratique ou quiz de connaissances tout au long de la formation permettant de mesurer la progression des stagiaires  
Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de stage  
Auto-évaluation des acquis de la formation par les stagiaires  
Attestation de fin de formation

## Catalogue de formation OCAPIAT :

- [Inscription en présentiel à Toulouse](#)

## Objectifs

Garantir la fiabilité des bulletins de paie  
Traiter des cas complexes  
Calculer les charges sociales au plus juste

## Programme détaillé

## **RAPPEL SUR LES CHARGES SOCIALES**

---

Les différentes cotisations sociales et organismes collecteurs  
La proratisation du plafond de la sécurité sociale et les limites des tranches  
Les cotisations de retraite suite à la réunification AGIRC ARRCO  
La cotisation Allocations Familiales et le Complément d'Allocations Familiales  
La cotisation Maladie et le complément Maladie  
La réduction générale de cotisation  
La réductions cotisations des HS et HC et défiscalisation

## **REGULARISER**

---

Tranche : Les différentes tranches et pourquoi elles peuvent être négatives  
Le complément d'allocations familiales  
Le complément maladie  
La CSG/CRDS  
La réduction générale de cotisation

## **RETRAITE SUPPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE**

---

Limites d'exonérations fiscales et sociales  
Réintégration des excédents dans le bulletin de paie  
Base CSG /CRDS : montant patronal à intégrer ou non

## **LES PAIES PARTICULIERES**

---

Les contrats d'apprentissage  
Les contrats de professionnalisation  
Les stagiaires

---